

	<p>ILI CONDUITE 7, avenue de Villepreux 78340 LES CLAYES/BOIS 01.30.49.05.48 – iliconduite@gmail.com – www.iliconduite.fr Siret : 851 493 494 00013 - Code APE : 8553Z - RCS Versailles N° Agrément : E 21 078 0011 0 - TVA : FR 44851493494 N° d'Activité Professionnel : 11 78 84968 78</p>
---	---

**PROGRAMME DETAILLÉ DE LA FORMATION
À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

FILIÈRE AAC – CATÉGORIE B ou B78

PUBLIC VISÉ	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B.
PRÉ – REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 15 ans.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateur professionnel diplômé du BEPECASER et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Vidéoprojecteur - Tableau blanc / Paper-board - Simulateur - Supports pédagogiques - 1 Véhicule école avec boîte de vitesses manuelle et 1 véhicule avec boîte de vitesses automatique
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation - 1 bilan de compétences en fin de formation sous forme d'examen blanc.
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.

	<p align="center">ILI CONDUITE 7, avenue de Villepreux 78340 LES CLAYES/BOIS 01.30.49.05.48 – iliconduite@gmail.com – www.iliconduite.fr Siret : 851 493 494 00013 - Code APE : 8553Z - RCS Versailles N° Agrément : E 21 078 0011 0 - TVA : FR 44851493494 N° d'Activité Professionnel : 11 78 84968 78</p>
---	--

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable sur simulateur, d'une durée de 45 mn, permettant de définir un volume de formation.
 À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).
2. Formation théorique (Code de la Route)
 Cours en salle et/ou à distance portant sur différentes thématiques dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
 Tests d'examen sur les différents thèmes développés
 Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique
 4 compétences générales sont enseignées
 À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.
4. Conduite Accompagnée (CA) :
 - La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
 - Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
 - 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :
 - * Une séance individuelle de conduite de 60 minutes
 - * Une séance collective d'animation en salle de 120 minutes

Plusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogique : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances. D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc. Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

Le 1^{er} rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2^{ème} doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.
 Un 3^{ème} rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.



ILI CONDUITE

7, avenue de Villepreux 78340 LES CLAYES/BOIS
01.30.49.05.48 – iliconduite@gmail.com – www.iliconduite.fr
Siret : 851 493 494 00013 - Code APE : 8553Z - RCS Versailles
N° Agrément : E 21 078 0011 0 - TVA : FR 44851493494
N° d'Activité Professionnel : 11 78 84968 78

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thèmes

Les règles de circulation routière (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	Les Premiers Secours (règles de comportement en cas d'accident) ;
Le Conducteur (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	Prendre et Quitter le Véhicule (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
La Route (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	La Mécanique et les Équipements (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
Les Autres Usagers (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	La Sécurité du Passager et du Véhicule (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) ;
Les Notions Diverses (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'Environnement (l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement).

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.
- Entraînement à l'épreuve du code de la route ; Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blancs.

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures / Risques / Influences de l'entourage/ pressions sociétales